



Lachapelle sous Chaux

www.lachapelle-sous-chaux.com

Flash Info N°28

Une fois n'est pas coutume, je consacrerai l'espace de ce "mot du Maire" aux résultats des élections européennes.

Notre Conseil Municipal est sans étiquette politique déclarée et je m'exprime donc personnellement sur ce sujet.

Il ne fait d'ailleurs plus aucun doute pour personne, en raison de mes écrits antérieurs que je suis de gauche, même si je ne suis encarté à aucun parti politique.

L'humanisme qui guide mes pas me pousse donc à réagir sur la gravité de la situation.



La montée en pourcentage du Front National était annoncée comme une fatalité par les médias et cela n'a suscité que peu de combativité des partis républicains qui par leur laisser faire portent une lourde responsabilité sur les résultats, plaçant à 25% des suffrages exprimés, le Front National comme premier parti de France.

Certes il faut replacer ce résultat dans un contexte où le grand vainqueur est l'abstentionnisme, 58% au niveau national et 48% dans notre commune, mais quand même.....

Depuis des mois on nous répétait que les élections européennes n'étaient pas mobilisatrices et qu'elles servaient de défouloir pour les électeurs qui exprimeraient à travers un vote Front National, leur mécontentement. Ainsi la voie était tracée.

Ce qui est d'autant plus désolant c'est le peu de campagne électorale des autres grands partis, leur manque de répondant aux slogans irréalistes de l'extrême droite qui prônait le repli de la France sur elle-même par la fermeture des frontières, le retour au franc et autres hérésies.

Avec ce vote regrettable, la France perd de sa crédibilité en Europe et est montrée du doigt dans le monde.

En effet comment peut-on croire que les solutions aux problèmes de notre pays et de l'Europe puissent être apportées par un parti qui dérape ou s'affiche trop souvent auprès de partis, groupuscules ou individus racistes, xénophobes ou pire encore?

Je souhaite de tout cœur que l'ensemble des démocrates se réveille et mette de côté leurs égos personnels afin de faire front commun à l'inadmissible.

Il faut que les politiques en France et en Europe se mettent au service des peuples et non des forces du capital; ce sera le meilleur moyen de couper court à la progression du populisme d'extrême droite partout en Europe.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau Flash info et de bonnes vacances d'été.

Le Maire, Jean-Claude HUNOLD





Regroupement Pédagogique Intercommunal

Parents, grands-parents et collatéraux, et amis de l'Ecole.

A la rentrée de septembre 2014, des Temps d'Activités Périscolaires seront mis en place dans les écoles de Sermamagny pour les plus petits et Chaux pour les plus grands.

Ils auront lieu durant une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 environ à 16h30. Après 10 mn de récréation, ces activités se dérouleront sur 45 à 50 mn.

Aussi, si vous vous avez la fibre de la transmission, doublée d'une envie de faire partager une activité qui vous est chère, la communauté éducative serait heureuse de vous confier cette heure de partage devant quelques enfants.

Les modalités, durée dans le temps, jour de préférence, responsabilités, sont à discuter. Sachez que ce mode de contact, intergénérationnel, permettrait de tisser des liens forts avec nos plus jeunes et de vous inscrire dans une école ouverte.

Si vous êtes intéressés, prenez contact auprès de :

Brigitte au secrétariat du RPI au 03 84 29 21 37 ou :

Jean François Kieffer au 07 70 60 97 77.

L'équipe du RPI vous remercie.

Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgien

L'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgien (AHPSV) a pour but l'étude, la sauvegarde, la mise en valeur et l'animation du patrimoine historique, archéologique, ethnologique de la zone du Pays sous-Vosgien du Territoire de Belfort. Elle édite une revue, **La Vôge** : son contenu puise sa source principalement dans l'histoire locale. Son siège est à Giromagny, 2 rue de la Savoureuse.

Concernant le village de Lachapelle-sous-Chaux, l'AHPSV prévoit deux actions :

Un reportage sur les fermes typiques du village, principalement les linteaux des fenêtres et des portes de granges. Ces linteaux comportent souvent des indications telles que des dates, des initiales ou même des dessins. Claude Parietti, membre du bureau de l'AHPSV réalisera ce reportage, avec l'aide des habitants en juillet et août, pour parution dans la revue La Vôge de décembre 2014,

Des prises systématiques de photos des rues et des champs, par Roland Guillaume (photographe aux cheveux blancs), également membre de l'AHPSV. Cette action s'inscrit dans le cadre d'enregistrements photographiques de l'état du pays sous-Vosgien en 2014. Bien entendu, les photos ne sont pas destinées à être diffusées, mais elles seront mises en sécurité, aux archives Départementales, pour servir de documentation aux historiens du siècle prochain. Sauf exception, les photos seront prises depuis le domaine public.

Que le meilleur accueil soit fait à ces personnes.



Synthèse du Compte rendu du conseil Municipal du 14 Avril 2014

Vote du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. KIEFFER Jean-François, approuve à 14 voix pour et l'abstention du Maire, le compte administratif 2013 qui se solde par un excédent global de 135 181.14€.

Approbation du Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur le Trésorier Principal, il est identique au Compte Administratif de la Mairie.

Affectation du résultat

Il est décidé d'affecter excédent de fonctionnement, soit 135 181.14 €

Vote du Budget Primitif 2014

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2014 suivant :

- Dépenses de fonctionnement :	435 174€
- Recettes de fonctionnement :	559 151€
- Dépenses d'investissement :	326 561€
- Recettes d'investissement :	326 561€

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer, pour 2014, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 14,00%

Foncier bâti : 14,76% ;

Foncier non bâti : 59.73%. Ceux-ci restent identiques à 2013

Vente des anciennes tables de la salle des fêtes

En partenariat avec la T'Chaparre, nous avons acheté des nouvelles tables pour la salle des fêtes. Afin de limiter les frais il a été décidé de vendre les anciennes tables aux associations en faisant la demande. L'Association « la Fourmilière » a pris 11 tables à 25 € l'unité (soit 275 €), l'Association du Malsaucy a pris 12 tables (soit 300 €).

Renouvellement du poste d'Adjoint Technique,

Monsieur Willy FERRY finira son Emploi d'Avenir le 30 avril 2014. Une déclaration de vacance de poste a été adressée au centre de gestion. Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Willy FERRY stagiaire à compter du 1^{er} mai 2014.

Synthèse du Compte rendu du conseil Municipal du 23 Mai 2014

Recrutement d'emplois saisonniers

Comme les années précédentes, des emplois saisonniers seront recrutés afin d'aider l'employé communal pendant la période estivale. Ces emplois sont conclus pour une durée de 15 jours et 4 emplois sont proposés. En cas de candidatures excédant le nombre de 4, un tirage au sort sera effectué.

A ce jour, 4 candidatures ont été déposées au secrétariat de la mairie.

Jusque début juin, les candidatures éventuelles seront acceptées.

Durée d'amortissement : subvention territoire habitat

La durée de l'amortissement de la subvention Territoire Habitat, d'un montant de 6000€ attribuées pour les 2 logements au-dessus de la mairie, a été fixé pour une durée de 15 ans.

Obligation de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalements de façades

Au vu du code général des collectivités territoriales, au vu du plan d'occupation des sols et au vu du code de l'urbanisme et notamment de son article R421-17-1, les ravalements de façades continueront à être soumis à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal.

L'objectif de cette déclaration est de permettre aux personnes concernées de vérifier, avant la réalisation des travaux, les règles en vigueur.

Convention d'adhésion au service de remplacement avec le CDG 90

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé un service de remplacement. Ce service permet de recruter temporairement des agents non titulaires et de les mettre à disposition des communes et des établissements publics qui en font la demande. Cela engage la commune pour une durée de 3 ans renouvelable et les frais de gestion sont d'un montant de 8.5% du salaire brut de l'agent recruté. Les frais de gestion ne sont prélevés que si un agent est placé dans la commune pour assurer un remplacement. La commune renouvelle l'adhésion à ce service.



Un grand merci aux ado du centre socio-culturel de Giromagny et à la troupe du Royaume d'Evette pour leur spectacle ce dimanche 1^{er} juin à l'écopoint.

Ils sont drôles, engagés, imaginés, ils nous font rire, réfléchir, captivent petits et grands et nous embarquent dans leur spectacle si parfaitement écrit et joué. Bravo.

La mairie

Lundi 9h00-11h30 et 17h00-18h30
Mardi 9h00-11h00
Mercredi 8h30-11h00
Jeudi 9h00-11h00 et 12h00-16h00
Vendredi 9h00-11h00

Tél. 03 84 27 53 78



Retrouvez ce numéro de flash-info sur
www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique
"flash info" ou sur votre smartphone ou
tablette en utilisant le QR Code.